

COMMUNAUTE DE COMMUNES  
CALVI-BALAGNE

L'an deux mil quinze, et le quinze du mois de décembre, le Conseil Communautaire régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la Loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la Présidence de **Monsieur François MARCHETTI, Président.**

NOMBRE DE MEMBRES		
Afférents au Conseil 38		
Présents 21	Absents 8	Procurations 9
VOTE PUBLIC		
Pour 30	Contre 0	Abstentions 0

**Présents :** MM. A.ALBERTINI - L. ANDREANI - D. BICCHIERAY – JB. CECCALDI – S. DOMINICI - J.EMMANUELLI – ML. GUERINI -. P. GUGLIELMACCI – P. JACQ - M. LUCIANI - F. MARCHETTI – E. ORSINI - J. PAOLINI - M. PARIGGI – L. PINELLI - J. ROBICHON – MJ. SALVATORI - A. SANTINI – F. SEVEON – E.SUZZONI - *P.SIMEONI représenté par R.SANROMA.*

**Absent(s) :** M. MP. ANTONELLI - I. BENIGNI - S. BERENI - A. FALCUCCI - J. LUCIANI - E. MUNIER - R. POIRON – G. SELLIER -.

**Absent(s) ayant donné procuration :** FX. ACQUAVIVA à J. ROBICHON - D. ANDREANI à L. ANDREANI - R. BARTHELEMY à E.SUZZONI - J. GUGLIELMACCI à A. SANTINI - P. GUIDONI à E. ORSINI - N. MARIANI à J. PAOLINI – JM. NOBILI à JB. CECCALDI - R. SANTELLI à D. BICCHIERAY - JM. SEITE à F. MARCHETTI.

**Secrétaire :** ML. GUERINI

**Date de convocation :** 9/12/2015

**Date d'affichage :**

**OBJET :**

**SERVICES TECHNIQUES**

**CREATION D'UN CONTRAT  
UNIQUE D'INSERTION**

Le Président expose à l'assemblée la possibilité pour la communauté de communes de bénéficier d'un Contrat Unique d'Insertion, en application de l'article L.5134-19-1 du Code du Travail.

Ce type de contrat vise à favoriser l'insertion professionnelle de chômeurs de longue durée, de personnes âgées de moins de 26 ans ou plus de 50 ans, se déclinant sous la forme d'un contrat d'accompagnement dans l'emploi.

Il s'agit d'un contrat à durée déterminée, financé par l'Etat à hauteur de 95 % du montant brut de la rémunération du titulaire, dans la limite SMIC horaire, toutes charges comprises, salariales et patronales. L'aide de l'Etat est versée mensuellement.

Il permettrait ainsi le recrutement d'une personne pour un poste d'ambassadeur du tri sélectif, à temps complet, pour une durée hebdomadaire de travail de 35 h, sur une durée minimale de 6 mois, pouvant être renouvelée dans la limite de 24 mois.

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré,

**DECIDE** de créer à compter de ce jour un Contrat Unique d'Insertion pour une période de 24 mois, correspondant au grade d'adjoint technique territorial 2<sup>nd</sup>e classe, pour une durée hebdomadaire de travail de 35 heures.

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

02B-242020105-20151215-42-2015-DE

**DIT** que les crédits nécessaires seront prévus au Budget Primitif 2016.

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 21/12/2015

Fait et délibéré, le 15 décembre 2015

Pour copie conforme

**Le Président**

